

**DECISION SUR LES POURPARLERS DE PAIX
DU SOUDAN A NAIVASHA
Doc.EX.CL./106(V)**

Le Conseil exécutif,

1. **FELICITE** le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée de Libération du peuple soudanais (SPLM/A) pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans la recherche de la paix au Soudan. **ENCOURAGE EGALEMENT** les parties à conclure le plus tôt possible, un accord sur le reste des questions ;
2. **SE FELICITE** des résultats obtenus dans le processus de paix parrainé par l'IGAD au Soudan ainsi que du rôle clé que le Gouvernement du Kenya joue en accueillant et en facilitant le processus de paix ;
3. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts déployés par le Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction du Soudan après le conflit, notamment la Mission d'évaluation préliminaire qui vient de s'achever au Soudan et **DEMANDE** au Comité de participer pleinement à la reconstruction du Soudan après le conflit pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix général qui doit être signé par les parties ;
4. **SE FELICITE** de l'adoption, le 11 juin 2004 par le Conseil de sécurité, de la résolution 1547 (2004) autorisant le Secrétaire général des Nations unies à mettre en place une Mission de Reconnaissance des Nations unies comme Mission politique spéciale chargée d'assurer la préparation du contrôle international prévue dans l'Accord de Naivasha du 25 septembre 2003 sur les dispositions sécuritaires à prendre en vue de faciliter les contacts avec les parties concernées et préparer le lancement d'une opération d'appui à la paix après la signature d'un accord de paix global.